



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

GUADELOUPE



Session Ordinaire du LUNDI 27 AVRIL 2026

VILLE DE BASSE-TERRE

Effectif du Conseil	: 29
Présents	: 28
Absents et Excusé(es)	: 00
Procuration(s)	: 01

Délibération affichée

Le 05 MAI 2026

N° d'ordre : 39/2026

Domaine d'intervention : 5.3.3/ Commissions d'appel d'offre

L'an deux mil vingt-six et le Lundi vingt-sept du mois D'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-et-un avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 21 Avril 2025.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; -
- Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, 3^{ème} Maire-Adjoint ; -
- Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire-Adjoint 5^{ème} ; - Mme
LACROIX, Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint. Mme
NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M.
JEANNÈTE Joel, -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M.
TABAR Patrice ; Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉREMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL
Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; Mme
OUSSELIN Johanna - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO
Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland ;
Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à
M. JEANNÈTE Joel) : Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Néant

Les 28 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PELLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA CRÉATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE ET LA DÉSIGNATION DE SES MEMBRES.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par suite de l'installation du conseil municipal et à l'élection du maire et des adjoints, il convient de procéder à la création de la Commission d'Appel d'Offres.

Cette commission est chargée d'examiner les candidatures et les offres présentées dans le cadre des procédures de marchés publics relevant de la compétence de la commune.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la Commission d'Appel d'Offres est présidée par le maire ou son représentant et est composée de 5 autres membres du conseil municipal élus à la représentation proportionnelle, soit 3 élus de la majorité et 1 élu pour chaque liste représentée.

Il appartient donc au conseil municipal de procéder à la désignation du représentant du maire et des 5 membres titulaires et 5 suppléants de cette commission.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1411-5

Considérant l'obligation de mettre en place commission communale d'Appel d'Offres

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;
APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

SOIT 27 VOIX POUR DONT 01 PROCURATION (M. MIRRE Jocelyn)

02 ABSTENTIONS

(Mme PAISLEY Yanetti, M. GENDREY Roland)

ARTICLE 1 : DE CRÉER la Commission d'Appel d'Offres de la commune,

ARTICLE 2 : DE PRÉCISER que la commission sera présidée par le maire ou son représentant M. JEANETTE Joël

ARTICLE 3 : DE DÉSIGNER les membres titulaires et suppléants comme suit :

Membres titulaires :

- M. MIRRE Jocelyn
- M. PERAIN Franck
- M. GUILLAUME Bernard
- M. LOBEAU Joël

Membres suppléants :

- Mme LYSIMAQUE Maguy
- Mme RODES Nicole
- M. ISSA Jean-François
- M. MUSQUET Jean-Marie

Article 4 : DE DIRE que la présente délibération peut dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations

Fait à Basse-Terre, le 30 AVR. 2026

Certifiée exécutoire, compte tenu de 05 MAI 2026

La transmission en Préfecture le

L'affichage et/ou la publication le 05 MAI 2026

Et/ou la notification le

Le Maire,
André ATALLAH

Le Maire,
André ATALLAH